

N° 01/2026 du 05 janvier 2026

Objet : Avenant pour travaux supplémentaires à la construction de l'extension au gymnase d'Ablis – Lot n° 2.

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du maire, et notamment son point 4° « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en incluant toute convention de délégation de compétence, par exemple en matière de services spéciaux de transport public routier »,

Considérant la nécessité de procéder à l'exécution de travaux supplémentaires rendus obligatoires pour l'avancement du chantier, et en particulier l'élévation d'un mur définitif par OBM-POULINGUE, titulaire du lot n°2,

Considérant le devis de l'entreprises OMB CONSTRUCTION / SN POULINGUE, titulaire du lot 2, pour un montant de 14 186,28 € HT soit 17 023,54 € TTC,

DECIDE

Le marché relatif au lot 2 de la reconstruction des vestiaires et l'extension du gymnase d'Ablis est porté par la signature du devis de TS 2 à 278 718,61 € HT soit une augmentation de 10,28 % du coût de la prestation par rapport au montant initial. Un avenant est conclu à cet effet.

Fait à Ablis le 05 janvier 2026

Le Maire
Par délégation,
D. COQUELLE
Maire-Adjoint
J.-F. SIRET

